

Commune de Puissalicon

**DELIBERATION N° 2026-38**  
**Vote du Budget Primitif 2026 de l'Aire de lavage**

Convocation du 15/04/2026  
 Séance du 28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – DELAPORTE Celine

**Absents** : CHOUIN Florian (pouvoir à DELABARRE) – HOULES Nicolas – MACHO Anthony (pouvoir à DELAPORTE)

**Secrétaire de séance** : GAU Rose-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération 2026-4 approuvant le compte financier unique 2025 de l'Aire de lavage,  
 Considérant que le budget primitif est voté par nature et par chapitre globalisé,  
 Considérant que la nomenclature M4 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,  
 Considérant que le budget primitif 2026 de l'Aire de lavage est en équilibre réel et sincère en recettes à la somme de 54 374 € et en dépenses à la somme de 54 374 €,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Vote** le budget primitif 2026 de l'Aire de lavage en équilibre réel et sincère par nature et chapitre globalisé comme suit.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	21 626,00 €	002 - résultat reporté	20 779,66 €
012 - charges de personnel	2 000,00 €	70 - vente produits, services	7 843,34 €
67 - charges spécifiques	5 000,00 €	75 - autres produits de gestion	903,00 €
68 - dotations aux provisions	1 000,00 €	77 - produits spécifiques	100,00 €
042 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €	042 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>42 000,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €	040 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 374,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 374,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES BP</b>	<b>54 374,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES BP</b>	<b>54 374,00 €</b>
--------------------------	--------------------	--------------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_38-BF

**Approuve** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement,

**Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Adopté à l'unanimité**

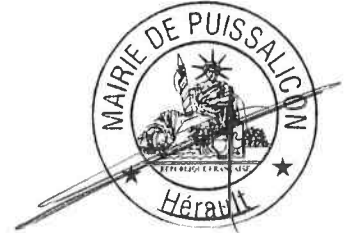
Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 29/04/2026  
Publication sur le site internet de la Commune le 29/04/2026



**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance



**Michel FARENC**  
Maire